



1.1 Règlement du cortège et charte

Article 1 – Généralités

- Le présent règlement est établi dans le but de veiller à la sécurité et au bon déroulement du cortège du Giron des Jeunes Sarinoises – Ependes 2019.
- Chaque société de jeunesse est responsable de la conception et de la sécurité de son char ainsi que des personnes se trouvant sur son char.
- L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident

Article 2 – Tracteurs et chars

- Les chars ne doivent pas dépasser 2.55m de largeur et 4.00m de hauteur pour circuler. Si ces dimensions devaient malgré tout être dépassées, une autorisation spéciale est à demander auprès de l'OCN.
- La hauteur des chars durant le cortège est limitée à 4.5m. Les sociétés de jeunesse sont priées de prendre en compte les limites de hauteur sur leur itinéraire jusqu'à Ependes.
De plus, une ligne téléphonique passe à 6,5m. de haut au milieu du tracé.
- Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants.
- Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent pas rouler sur la route. Ils doivent être remorqués et équipés de feux et de clignotants.
- Durant le trajet jusqu'à Ependes, personne ne doit se trouver sur le char.
- Durant la grosse descente qui figure sur le trajet, le tracteur doit à tout moment être en mesure de retenir le char en roulant au pas.

Article 3 – Avant le départ du cortège

- L'arrivée des chars est prévue entre 06h00 et 08h00.
- L'encolonnement se fait sur la route du terrain de foot à Ependes (cf. plan ci-joint)
- Tous les chauffeurs doivent se soumettre à un contrôle d'alcoolémie. En cas de test positif (>0.00), le chauffeur ne peut en aucun cas conduire durant le cortège.
- Le présent règlement ainsi que la charte du chauffeur sont à rendre dûment signés par le chauffeur ainsi que le président de la société de jeunesse lors du contrôle d'alcoolémie.
- Les participants au cortège doivent parquer leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied.

Article 4 – Durant le cortège

- Le cortège se déroule le samedi matin de 09h00 à 11h30, sur une longueur de 1.5km environ (trajet sur le plan ci-joint).
- La consommation d'alcool est interdite pour tous les participants dès le départ du cortège et jusqu'à l'arrivée à la place de fête.
- Il est strictement interdit de lancer des projectiles, confettis, paille, déchets sur la route et dans le village.
- En cas de non-respect des deux règles ci-dessus des points sont retirés à la jeunesse concernée.
- La circulation est rétablie dès la fin du cortège.

Article 6 – Fin du cortège

- Dès l'arrivée aux abords de la place de fête, les participants sont priés de descendre du char et de quitter rapidement la route.



- Une place de déchargement ainsi qu'une place de préparation de votre char au retour sont prévues. Nous remercions les chauffeurs de s'y rendre rapidement afin de dégager la route.
- Les chars ne peuvent en aucun cas stationner dans le village. Nous vous prions de les ramener dans vos villages respectifs directement après le cortège.

Charte du chauffeur et président de société

Société de jeunesse :

Nom – prénom du chauffeur :

Nom – prénom du président :

Date – heure du contrôle :

Résultat du contrôle à l'éthylomètre :

Personne ayant effectué le contrôle :

Charte

- Par la présente, le chauffeur s'engage à faire preuve de la prudence particulière que nécessite son rôle.
- Le chauffeur assure que son tracteur ou véhicule est disposé à tracter son char, et surtout à retenir son poids dans la grande descente du village d'Ependes
- Le chauffeur reconnaît les résultats des contrôles d'alcoolémie effectués et atteste être apte à la conduite.
- Le président et le chauffeur attestent avoir pris connaissance du règlement du cortège et s'engagent à le respecter ainsi qu'à le faire respecter par les participants.
- Le chauffeur ainsi que le président ont pris acte que l'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.
- Le président s'engage à faire stopper toute consommation d'alcool dès le départ du cortège et jusqu'à l'arrivée. Il fera également descendre du char toute personne trop alcoolisée ou inapte.

Signatures :

Président de la société :

Chauffeur :